



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

FSE

Question écrite n° 93719

Texte de la question

M. Alain Leboeuf appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les modalités de réalisation des contrôles d'opération sur le fonds social européen (FSE). Alors que les acteurs sociaux déplorent trop souvent un décalage entre les montants versés et les moyens engagés, les frais générés à l'occasion des contrôles viennent encore aggraver les difficultés financières auxquelles ils sont confrontés. En effet, la lourdeur des procédures de contrôle incite aujourd'hui certaines structures à ne plus solliciter le FSE, réduisant malheureusement leur capacité d'intervention auprès des publics en difficulté. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage une simplification des procédures de contrôle afin de ne pas pénaliser les acteurs sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Alain Leboeuf](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93719

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2016

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1748

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)